



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 Novembre 2020

Le 27 Novembre 2020 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. DATTÉE Pierre, Maire.

Présents : M. DATTÉE Pierre, Maire, Mmes : BASILE Anne-Marie, COLLÉAUX Jeannine, DATTÉE Catherine, MOYER Chantal, MM : BODET Samuel, DANTON Jérémie, LECLERCQ Pierre-Yves, MARTINEZ Christophe, MÉRILLON Franck, PINET Yves, RÉMON Stéphane, TREMBLAY Olivier, VAUDOUR Michel, VERGEON Laurent

Secrétaire de séance : M. VAUDOUR Michel

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil Municipal.

Budget de la commune:

- AZ Équipement : achat de panneau de signalisation et de balises pour un montant de 1 289 € TTC.
- SAS Cloué : achat de 3 brosses pour la désherbeuse pour un montant de 58 € TTC.
- Décolum : achat d'un connecteur pour guirlande de Noël pour un montant de 13,56 € TTC.
- Eiffage : pose, raccordement, mise en service et dépose des décorations extérieures de Noël pour un montant de 2 106 € TTC.
- TSE : abattage d'un magnolia situé dans la cour de l'école pour un montant de 1 260 € TTC.
- Alain FERMÉ: travaux de broyages des accotements, des fossés, des chemins, des haies, des terrains aires de jeux pour 2021 pour un montant de 7 224 € TTC.
- Fichot : fourniture de produits d'entretien pour un montant de 574,72 € TTC.

Budget de l'assainissement collectif :

- Infrastructures Concept : mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées situé entre le RV 14 et l'arrivée au poste de relevage pour un montant de 1 613,43 € HT.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2020

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

057/2020 - Fin des travaux de rénovation du réseau d'assainissement collectif : lancement d'une consultation

Monsieur DANTON informe le Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sont quasiment terminés. Toutefois sur le dernier tronçon gravitaire entre le RV n°14 et le poste de pompage des eaux usées, une anomalie de conception initiale du réseau d'assainissement d'origine a été mise en exergue lors de l'inspection télévisée réalisée par l'entreprise REHA en charge des travaux. Cette anomalie comprend un changement de diamètre au milieu du tronçon non compatible la mise en œuvre d'une technique de réhabilitation par chemisage.

Face à cette situation et après avoir constaté une forte intrusion d'eau de nappe (réseau sous le niveau du Gault et du bief), vu l'urgence de la situation il est apparu qu'une consultation spécifique des entreprises devait être envisagée du fait de la spécificité des travaux (blindage, dérivation des effluents, rabattement de nappe) et de la technicité nécessaire. Ces travaux doivent conduire à une forte réduction de l'intrusion des eaux de nappe (non quantifiable à ce stade).

Une consultation a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée auprès de 4 entreprises afin de retenir l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, tant au niveau des coûts que du mode opératoire.

A l'unanimité, le conseil émet un avis favorable à la consultation lancée.

058/2020 - Facturation des services de l'eau et de l'assainissement collectif

Monsieur DANTON présente au Conseil Municipal que depuis de nombreuses années, les exercices concernant les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif (pour les habitants du bourg) commencent le 1^{er} juillet et se terminent le 30 juin de l'année suivante. C'est ainsi que nos deux agents communaux font la relève des compteurs d'eau au printemps, afin que les factures soient émises en septembre.

La mise en recouvrement des factures par la trésorerie de Château-Renault s'effectue donc à partir du mois de septembre ce qui peut représenter des sommes relativement importantes, plus particulièrement pour les habitants du bourg.

Depuis quelques années, le Conseil Municipal s'est interrogé sur de nouvelles dispositions à mettre en œuvre pour « amortir le choc », même s'il est vrai que le prix de l'eau et celui de l'assainissement collectif sont très raisonnables dans notre commune, comparés à celui des autres services du Castelrenaudais.

La Commission de l'eau et de l'assainissement collectif et celle des finances ont donné un avis favorable à la semestrialisation de la facturation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de semestrialiser la dépense.

Chaque usager situé dans le bourg recevra ainsi 2 factures par an et par service, soit 4 factures en tout :

- 1 facture d'eau potable en mars et la seconde au mois de septembre
- 1 facture pour l'assainissement collectif en mars et la seconde au mois de septembre (Nota : les usagers du service d'assainissement non collectif situés dans les écarts recevront une facture par semestre).

Les règlements de ces deux services vont être modifiés en ce sens et adressés à chaque abonné.

059/2020 - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Jérémie DANTON présente au Conseil les rapports annuels, pour l'exercice du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne acte au Maire de la communication de ces rapports.

060/2020 - Fixation des tarifs communaux pour l'année 2021

Le Maire propose au conseil une légère augmentation des tarifs municipaux pour l'année 2021.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2021 :

Salle du stade :

Location pour un week-end, habitant de Saunay	67 €
Location pour une journée en semaine, habitant de Saunay	36 €
Caution	300 €

Salle des loisirs :

Vin d'honneur	62 €
Location pour une journée en semaine	128 €
Location pour un week-end : - habitant de Saunay	235 €
- personne hors Saunay	561 €
Electricité par kWh	0,30 €
Caution	500 €
Nettoyage de la salle des loisirs par le personnel communal	102 €

Location de matériel :

Tables	6,00 €/table
Chaises	0,70 €/chaise
Bancs	3 €/ banc
Caution	80 €

Concessions au cimetière :

Concession trentenaire	46 €/m ²
Concession cinquantenaire	77 €/m ²
Concession perpétuelle	317 €/m ²
<i>(plus droits d'enregistrement du centre des impôts)</i>	
Les superpositions 50 %	
<i>(plus droits d'enregistrement du centre des impôts)</i>	

Désignation d'un coordonnateur et création d'emploi d'agent recenseur

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la Commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

Choix de la remplaçante de la secrétaire de mairie adjointe pendant son congé de maternité

Le Maire informe le Conseil que Madame LHERMITE Elisabeth a été recrutée sur le poste ouvert lors de la dernière réunion du Conseil pour le remplacement de Lucile FLEUR pendant son congé maternité.

061/2020 - Programme de voirie 2021 : approbation du projet et demande de subvention du Conseil Départemental

Le Maire propose de réaliser des travaux de réfection de la voirie route de Vautibert estimés à 40 000 € TTC.

Ces travaux seront inscrits au budget 2021 pour le programme de rénovation de la voirie 2021.

Pour ces travaux la commune peut bénéficier d'une subvention de 6 320 € du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) ;

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.111-2, L.111-3, L.111-4, L. 111-10, L.3232-1 et L.3233-1,

Vu le Contrat Départemental de Solidarité Rurale, le Maire propose de délibérer pour retenir l'inscription sur l'exercice 2021 du projet dont notre collectivité assure la maîtrise d'ouvrage au titre du FDSR Socle et d'accepter les conditions d'application du contrat, qui seront opposables à notre opération susvisée.

Présentation du projet pour un montant total de 40 000 € TTC.

Subvention du Conseil Départemental : 6 320 €

Autofinancement : 33 680 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le programme de voirie 2021 tel que proposé ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement tel que figurant ci-dessus ;
- de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale d'un montant 6 320 €
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

062/2020 - Achat d'un poteau d'incendie : approbation du projet et demande de subvention DETR

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'achat pour renouvellement d'un poteau incendie rue de l'Orangerie peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021.

Présentation du projet pour un montant estimé à 4 800 € TTC.

Subvention DETR : estimée à 40% soit environ 1 920 €

Autofinancement : 2 880 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable pour le projet de dépôt de demande de subvention au titre de la DETR2021 et pour le plan de financement,
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

063/2020 - Autorisation de signature de l'avenant au bail avec TDF pour l'implantation d'un site radiotéléphonique au lieu-dit " Châtaigniers "

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bail a été signé le 22 septembre 2017 avec Télédiffusion De France (T.D.F.) pour l'installation d'un relais radiotéléphonique d'environ 150m2 comprenant un local technique destiné à accueillir du matériel de radiocommunications et divers dispositifs d'antenne sur la parcelle ZK 20 située les Châtaigniers.

Le bail initial prévoyait le versement d'un loyer annuel de 3 000€ HT, révisable annuellement en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

TDF a proposé de modifier la durée en augmentant de 2 ans le bail actuel et en proposant d'en porter le montant à 3 650 € révisable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'avenant au bail n°1.

Questions diverses :

1) Le conseil d'école du 02/11/2020 demande l'installation d'un climatiseur. Pour l'instant, le conseil ne souhaite pas répondre favorablement. Des mesures de températures seront effectuées et à l'analyse de ces résultats le conseil municipal réexaminera la demande.

2) Achat d'un tableau numérique pour l'école : le conseil donne un avis favorable de principe et demande Madame DATTEE Catherine de participer à la présentation qui doit être faite à l'école.

3) Installation d'un défibrillateur en groupement de commande par la Communauté de Communes du Castelrenaudais :

Ou doit-on le poser ? A l'unanimité le conseil décide de l'installer à l'extérieur de la salle des fêtes.

4) Il est évoqué la pose des décorations de Noël ; Celles-ci seront réalisées dans les jours suivants ainsi que la distribution des sapins.

5) Installation de 3 poubelles au City Park. Une dalle bétonnée sera coulée pour recevoir ces 3 poubelles. Ces travaux seront réalisés par les agents communaux assez rapidement.

6) Église : Madame MOYER Chantal avait évoqué une infiltration d'eau provenant de la toiture. Monsieur DANTON Jérémie a répondu que lui et deux autres adjoints ont constaté ces infiltrations importantes. Celles-ci sont certainement imputables à une gouttière en très mauvais état. Un couvreur sera chargé de réparer cette gouttière.

Un carreau cassé dans le vitrail d'entrée sera aussi réparé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Date des prochaines séances du Conseil Municipal : les vendredi 11 décembre 2020 et 22 janvier 2021.